

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1328

présenté par
Mme Leboucher

ARTICLE 15

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , notamment en exploitant des données agrégées et anonymisées, » ;

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 6, après le mot :

« sur »

insérer les mots :

« l'exploitation de données agrégées et anonymisées et sur la mise en œuvre d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.